



CONFEDERATION FRANCAISE DE L'ENCADREMENT - C.G.C.

SYNDICAT GENERAL DES PRATICIENS CONSEILS

DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

<http://www.sgpc-cfe-cgc.com/>

ARS

TRANSFERT OU DEPORTATION ?

Des négociations scandaleuses à l'UCANSS !

Pour l'instant les agents n'ont rien obtenu :

- Pas de choix réel
 - Pas d'incitation salariale
 - incertitude sur la RTT
 - Recul historique sur les avantages acquis (CE ou COS) : 100 euros par AN, propose le Directeur de l'UCANSS !
 - Interprétation et mesures restrictives sur la mobilité
 - Obscurantisme sur les profils de poste et les parcours professionnels
- Plus une procédure de mise à la porte plus qu'une véritable négociation gagnant-gagnant.

Dans le même temps, les fédérations des agents et agents de direction souhaitent obtenir un accord incluant agents et praticiens conseils traités à l'identique avec la Bénédiction du secrétaire national et des praticiens du SNFOCOS, qui sont curieusement totalement muets et éructent des contrevérités dans le mauvais feuillet de la Michaudière !!

Un vrai scandale !.

Brader la plus value médicale d'un corps d'expert : voilà l'objectif développé par le chef de file F.O. qui ne rêve que de mettre les praticiens conseils sous la coupe des directeurs de CPAM, nie et condamne l'existence même de la CNAMTS, institution à laquelle nous sommes rattachés! (déclaration faite en séance lors d'une RPN).

FO sème la désinformation en rapportant a minima l'état actuel des négociations par la voie du courrier de ses praticiens, lesquels sont étrangement muets en séance de négociation.

Cette fédération n'hésite pas à faire déclarer par la voix du secrétaire général de son syndicat d'agents de direction qui mène les négociations à l'UCANSS en lieu et place des praticiens conseils :

« Nous avons le sentiment de ne pas être dans une impasse. » et de continuer en encourageant à l'inflation des départs malgré les arbitrages raisonnables obtenus, et cela au risque de voir majorer la contrainte imposée des transferts à l'ensemble des personnels : « on nous avait annoncé 2000 postes initialement, déclare-t-il, nous aurions souhaité que 2000 y aillent. »(APM, 09.09.2009)

Les praticiens conseils doivent savoir, en temps et en heure, discerner qui défend au mieux leur intérêt, un syndicat pour et par des praticiens conseils ou des fédérations où nos avis seront bâillonnés ou absents !

Une seule alternative : la Mobilisation !

D'ores et déjà, le syndicat général a réuni son comité directeur le 15 septembre, afin de mettre en oeuvre tous les moyens d'actions juridiques, médiatiques et politiques pour défendre l'intérêt individuel et collectif des praticiens conseils, afin de maintenir :

- les avantages de la convention collective (COS, complémentaire santé, RTT, le compte épargne temps.)
- Un parcours professionnel avec des passerelles entre les ARS et la CNAMTS
- Le respect de la parole donnée par Roselyne BACHELOT

Mais aussi d'obtenir, une incitation salariale franche et attractive

Nous vous demandons d'ores et déjà de vous mobiliser fortement et de bien regarder qui défend réellement vos intérêts !

Nous vous re-contacterons très prochainement pour agir concrètement.

Nous souhaitons que tous les praticiens conseils se regroupent et nous lançons un vibrant appel à toutes les organisations syndicales pour que dans un front uni nos intérêts, vos intérêts soient défendus sans faille !

Les praticiens conseils de l'Assurance Maladie ne se laisseront pas lamener par la volonté d'un secrétaire général du ministère en charge des affaires sociales qui refuse obstinément d'utiliser la mise à disposition, seule solution juridique possible pour le transfert des praticiens conseils qui garantit le parcours professionnel, l'intégrité de notre corps professionnel, le maintien des avantages liés à notre convention collective et qui ne nécessite aucun avenant conventionnel !

Le Comité Directeur du Syndicat Général
des Praticiens Conseils - CFE - CGC
Paris le 15 septembre 2009